

les terres territoriales est donc d'importance capitale. Néanmoins, je ne crois pas qu'elle puisse remédier à la situation, car il y est simplement question de zones de gestion des terres. Les critères concernant les diverses activités dans ces zones de gestion des terres varieront d'une zone à l'autre, et il n'y aura pas de directives générales à l'échelon national en ce qui concerne la nature de ces critères. Cela reflète la position du gouvernement, et cette position se reflète également dans la loi sur les ressources en eau du Canada.

Le bill parle de contrôler la pollution des terres, mais il ignore complètement la pollution de l'air, et il ne tient nullement compte de la pollution par le bruit et de ses incidences possibles sur la structure écologique des terres. Nous savons que, dans un système écologique aussi précaire que celui du Grand Nord canadien, un effet contraire sur un des aspects de l'environnement peut avoir sur le milieu ambiant des répercussions bien plus grandes que dans le Sud du Canada. Aussi j'estime que ce bill n'assurera pas un contrôle efficace de la pollution, parce que le gouvernement vise à s'attaquer à la pollution des terres tout en ignorant la pollution de l'atmosphère.

● (4.30 p.m.)

Le 4 mai, le ministre a adressé la parole au Canadian Transportation Research Forum, à Winnipeg. Le ministre a évoqué ce discours cet après-midi. Si le ministre veut bien m'écouter, je voudrais lui demander, à ce propos, où sont les règlements sur l'utilisation des terres qui ont été mis au point? Il ne sert à rien de venir devant le Parlement et de réclamer dans ce sens une modification à la loi sur les terres territoriales. Le bill est si laconique à ce sujet que tout l'impact que le ministre en espère sera contenu dans les règlements. Le ministre manque de courtoisie à l'égard du Parlement en disant que ce sont les règlements qui comptent ici. Le ministre a déclaré qu'il a fait mettre au point les règlements, qu'ils les a en main mais qu'il ne nous dira pas ce qu'ils sont. Selon moi, il appartient au ministre de faire connaître ces règlements avant de demander au Parlement de lui donner ce genre de blanc-seing. Le ministre fait non de la tête.

L'hon. M. Chrétien: Je ferai remarquer au député...

M. Howard: J'espère que le ministre le fait en invoquant le Règlement, sinon il clora le débat.

L'hon. M. Chrétien: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. D'après nos procédures, il y a d'abord le projet de loi. C'est seulement ensuite que...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Le ministre ne peut prendre la parole pour commenter un point sous prétexte d'invoquer le Règlement. Il peut le faire lorsqu'il clora le débat, après l'étape de la deuxième lecture.

M. Howard: Je sais où le ministre veut en venir. Si nous admettons qu'on voit au Parlement des choses normales, la manière normale de procéder, d'après le ministre, serait d'adopter la mesure législative qui cherche à donner au gouverneur en conseil le droit de faire des règlements. Ensuite, le gouvernement fera les règlements et dira: «Les voilà.»

Je ne suis pas d'accord, surtout lorsqu'il s'agit d'une mesure aussi importante que celle-ci. Ce bill est plutôt avare d'explications sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs.

Ce sont les règlements qui nous éclaireront sur l'ampleur des pouvoirs accordés au gouverneur en conseil pour faire des règlements et sur la valeur du souci témoigné par le ministre au sujet de contrôle de l'environnement ou de la pollution en ce qui concerne l'usage des terres. Le ministre déclare que les règlements sont prêts. A quoi bon ce secret? Qu'il nous dise en quoi ils consistent? Je demande au ministre, par l'intermédiaire de Votre Honneur, pourquoi on nous refuse ces règlements alors qu'ils existent déjà? Ils ont été préparés. Voilà ce que le Parlement voudrait savoir. Je comprends qu'il soit difficile pour le ministre de faire cela. Je lui céderais volontiers la parole à l'occasion d'un autre rappel au Règlement pour lui permettre d'expliquer pourquoi il ne nous a pas communiqué les règlements existants qui contiennent tout l'impact de la mesure législative?

M. Lewis: Ou qu'il nous dise ce qu'ils contiennent.

M. Howard: Le ministre préfère garder le silence et ne rien nous dire sur ce point très important.

M. Lewis: Peut-être ne sait-il pas ce qu'ils contiennent.

L'hon. M. Chrétien: Je n'ai pas le droit de parler.

L'hon. M. Turner: Il clora le débat.

L'hon. M. Chrétien: Peu m'importe de clorre le débat.

M. Baldwin: Donnons au ministre notre consentement unanime pour qu'il réponde.

M. Howard (Skeena): Il y a un groupe de libéraux qui se plaignent en chœur que le ministre ne peut obtenir la parole. Le minis-